



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19 janvier 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 26

votants : 30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle Georges Brassens de Saint-Benoît-du-Sault, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Sylviane GONTIER, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Michel GUILBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Aurélien POINT à Mathieu MOREAUX, Brigitte PONCEAU à Mathieu MOREAUX, Corinne SOULAS à Stéphane CALARD.

Absents / Excusés : Jean IMBERT, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Pascal AUFRERE, Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON.

Absents / Excusés : Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

- ▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2020 ;
- ▶ Adoption du règlement intérieur ;
- ▶ Attribution du marché pour les travaux « deux ponts – lot n°1 et lot n° 2 » ;
- ▶ Attribution du marché pour les travaux « modernisation et renforcement de l'éclairage public communautaire » ;
- ▶ Attribution du marché pour les travaux « fauchage des accotements sur voie communale programme 2021 » ;
- ▶ Attribution du marché pour les travaux « débroussaillage des voies communales 2021 » ;
- ▶ Attribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communautaire – assainissement de chaussée » ;
- ▶ Attribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande – travaux d'entretien de voirie 2021 » ;
- ▶ Achat de terrains pour l'extension de la Zone Artisanale de Chaillac ;
- ▶ Vente de terrain de la Zone Artisanale de Chaillac à la Société AST ;
- ▶ Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales ;
- ▶ Renouvellement de la convention de partenariat Cap Jeunes/Cap Solidaire 2020-2022 avec Initiative Indre ;
- ▶ Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre – dispositif CAP AGRICULTURE INDRE ;
- ▶ Modification du tableau des effectifs ;
- ▶ Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) ;
- ▶ Reprise de provision pour risques et charges exceptionnels en lien avec les créances impayées ;
- ▶ Questions et informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Point 1 : Avis de la Communauté de Communes concernant la demande d'autorisation unique – exploitation « Parc éolien de Beaulieu » - commune de Beaulieu ;
- Point 2 : Projet résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa : demande de subvention à la DRAC.

Le Conseil Communautaire, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée,

- **à 14 voix pour, 11 voix contre et 5 abstentions pour le point 1** : Avis de la Communauté de Communes concernant la demande d'autorisation unique – exploitation « Parc éolien de Beaulieu » - commune de Beaulieu,
- **à l'unanimité pour le point 2** : Projet résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa : demande de subvention à la DRAC.

►► **Secrétaire de séance** : *Jacqueline LAROCHE*.

►► – **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2020 à Roussines est approuvé à l'**unanimité**.

►► **Adoption du règlement intérieur**

Le Conseil Communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suit son installation. Ce dernier a pour objet de définir le mode d'organisation et de fonctionnement des organes de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin.

Le Président donne lecture du projet.

Après quelques modifications, le règlement intérieur est voté à l'**unanimité**.

►► **Attribution du marché pour les travaux « deux ponts – lot n° 1 et lot n° 2 »**

Compte tenu de l'état du pont de Draige, situé sur la VC 14 sur la commune de Chaillac et de l'état du pont de Mazereau, situé sur la VC 10 mitoyen entre les communes de Chaillac et Lignac, ceux-ci doivent être restaurés au plus tôt.

Une consultation pour les travaux « deux ponts – lot n° 1 et lot n° 2 » a été lancée, sous forme de Marché à Procédure Adaptée et en deux lots séparés. Lot n° 1 – Pont de Draige. Lot n° 2 – Pont de Mazereau.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 janvier 2021 pour procéder à l'ouverture des plis remis et le 20 janvier 2021 pour étudier le rapport d'analyse des offres et faire un choix.

Elle a décidé de retenir pour l'exécution des travaux « deux ponts – lot n° 1 et lot n° 2 » :

- Lot n° 1 – pont de Draige : l'entreprise SEGEC pour un montant de 48 568,43 € HT soit 58 282,12 € TTC,
- Lot n° 2 – pont de Mazereau : l'entreprise BMTP pour un montant de 47 152,00 € HT soit 56 582,40 € TTC.

Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres à l'**unanimité**.

►► **Attribution du marché pour les travaux « modernisation et renforcement de l'éclairage public communautaire »**

Une consultation pour les travaux « modernisation et renforcement de l'éclairage public communautaire » a été lancée, sous forme de Marché à Procédure Adaptée, à bon de commande, d'une durée d'un an reconductible trois fois.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 janvier 2021 pour procéder à l'ouverture des plis remis et le mercredi 20 janvier 2021 pour étudier le rapport d'analyse des offres.

Elle a décidé de retenir l'entreprise SPIE Citynetworks pour l'exécution des travaux « modernisation et renforcement de l'éclairage public communautaire ».

Le montant des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

- seuil minimum H.T. 50 000,00 €
- seuil maximum H.T. 120 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Philippe GOURLAY dit que le plafond du marché a été sous-estimé. Il aurait dû être de 300 000 €.

Mathieu MOREAUX dit que le plafond du marché avait été fixé, le 4 juin 2020, entre Philippe GOURLAY et le SDEI, avant le changement de mandature.

Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres à **29 voix pour et une abstention**.

» **Attribution du marché pour les travaux « fauchage des accotements sur voie communale programme 2021 »**

Une consultation pour les travaux « fauchage des accotements sur voies communales programme 2021 » a été lancée, sous forme de marché à bon de commande.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 janvier 2021 pour procéder à l'ouverture du pli remis et le mercredi 20 janvier 2021 pour le choix.

Elle a décidé de retenir l'Entreprise Philippe GUERIN (Saint-Civran – 36) pour l'exécution des travaux « fauchage des accotements sur voies communales programme 2021 », pour un montant de 5 700 € HT soit 6 840 € TTC (prix basé sur 100 km de fauchage de sécurité).

Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres à l'**unanimité**.

» **Attribution du marché pour les travaux « débroussaillage des voies communales 2021 »**

Une consultation pour les travaux « débroussaillage des voies communales programme 2021 » a été lancée, sous forme de marché à bon de commande.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 janvier 2021 pour procéder à l'ouverture du pli remis et le mercredi 20 janvier 2021 pour le choix.

Elle a décidé de retenir l'Entreprise Philippe GUERIN (Saint-Civran – 36) pour l'exécution des travaux « débroussaillage des voies communales programme 2021 », pour un montant de 44 850 € HT soit 53 820 € TTC. Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres à l'**unanimité**.

» **Attribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien de la voirie communautaire – assainissement de chaussée »**

Une consultation pour les travaux d'entretien de la voirie communautaire – assainissement de chaussée a été lancée, sous forme de Marché à Procédure Adaptée, à bon de commande, d'une durée d'un an reconductible trois fois.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 janvier 2021 pour procéder à l'ouverture du pli remis et le mercredi 20 janvier 2021 pour le choix.

Elle a décidé de retenir la SARL DUVAL pour l'exécution des travaux d'entretien de la voirie communautaire – assainissement de chaussée.

Le montant des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

- seuil minimum H.T. 0,00 €
- seuil maximum H.T. 45 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres à l'**unanimité**.

» **Attribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande – travaux d'entretien de voirie 2021 »**

Une consultation pour les travaux d'entretien de voirie 2021 a été lancée, sous forme de Marché à Procédure Adaptée, à bon de commande.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 janvier 2021 pour procéder à l'ouverture des plis remis et le mercredi 20 janvier 2021 pour étudier le rapport d'analyse et faire un choix.

Elle a décidé de retenir l'entreprise COLAS Centre Ouest pour l'exécution des travaux d'entretien de voirie 2021.

Le montant des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

- seuil minimum H.T. 0,00 €
- seuil maximum H.T. 740 000,00 €

Modification : bordereau unitaire.

Philippe GOURLAY demande qu'est-ce qu'un délignement de rive ?

Mathieu MOREAUX répond que le délignement de rive est un nettoyage du support en bordure de chaussée afin de permettre une bonne accroche de la nouvelle couche de roulement.

Philippe GOURLAY indique que linéaire de délignement est sur estimé.

Mathieu MOREAUX indique que cette année l'ATD a estimé un linéaire inférieur aux années précédentes. Et que si les années précédentes, il n'y avait pas de délignement de réalisé alors qu'il faisait partie du DQE, on pourrait considérer que ces sommes auraient été facturées à tort.

Mathieu MOREAUX remercie Stéphane CALARD pour son investissement et pour le suivi des travaux réalisés au cours du marché de voirie 2020.

Le Conseil Communautaire valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres à **27 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**,

Important : avoir l'ensemble des arrêtés rapidement. Démarrage des travaux au printemps.

‣ **Achat de terrains pour l'extension de la Zone Artisanale de Chaillac**

La Communauté de Communes envisage l'extension de la Zone Artisanale de Chaillac pour cela il faut acquérir les parcelles suivantes : C 1584 contenance de 31 a 34 ca – C 154 contenance 56 a 06 ca – C 155 contenance 54 a 19 ca – C 158 contenance 1 ha 04 a 53 ca – C 157 contenance 75 a 70 ca – C 168 contenance 1 ha 15 a 40 ca appartenant toutes à Madame BAUDET. Contenance totale : 4 ha 37 a 22 ca pour un prix de 35 000 €.

Voté à l'unanimité.

‣ **Vente de terrain de la Zone Artisanale de Chaillac à la Société AST**

Le 22 janvier dernier, la Commission développement socio-économique a rencontré Monsieur BEUZEBOC (société AST). Celui-ci a exposé à la commission son projet d'installation sur la zone artisanale de Chaillac et par conséquent souhaite acquérir une portion de la parcelle C 1658. Projet pour 2024.

Voté à l'unanimité, accord de principe pour la vente d'une portion de la parcelle C 1658 à la Société AST.

‣ **Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a dans ses compétences l'action de « soutien aux structures permettant l'accueil et les activités de loisirs des jeunes pendant le temps extra-scolaire (Accueil de loisirs sans hébergement : Alsh) », que des conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement ont été signées avec les Associations Familles Rurales de Bêlâbre et Chaillac qui gèrent les Alsh et qu'il convient de renouveler ces conventions qui sont échues, pour une durée d'un an.

Voté à l'unanimité.

‣ **Renouvellement de la convention de partenariat Cap Jeunes/Cap Solidaire 2020-2022 avec Initiative Indre**

La convention de partenariat 2017/2019 pour le dispositif de Cap Jeunes/Cap Solidaire entre la Communauté de Commune Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre est arrivée à échéance. Il est donc proposé de la renouveler.

La Communauté de Communes apporte annuellement au dispositif Cap Jeunes/Cap Solidaire, un abondement de 1 000 €. Cet abondement annuel permet principalement de soutenir l'action d'Initiative Indre en faveur des bénéficiaires de Cap Jeunes/Cap Solidaire.

Voté à l'unanimité, pour le renouvellement de trois ans (2020-2022).

‣ **Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre – dispositif CAP AGRI INDRE**

La convention de partenariat 2017/2019 entre la Communauté de Commune Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre – dispositif CAP AGRI INDRE est arrivée à échéance. Il est donc proposé de la renouveler.

La Communauté de Communes apporte annuellement au dispositif Cap Agri, un abondement de 4 000 €. Cet abondement annuel permet principalement de soutenir les projets des porteurs de projet en milieu agricole.

Voté à l'unanimité, pour le renouvellement de trois ans (2020-2022).

‣ **Modification du tableau des effectifs**

Suite au changement de filière d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

‣ **Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP)**

Suite à la démission d'un agent administratif et au changement de filière d'un agent, il convient de mettre à jour le régime indemnitaire en place (RIFSEEP).

Voté à l'unanimité.

‣ **Reprise de provision pour risques et charges exceptionnels en lien avec les créances impayées**

Par délibération en date du 3 décembre 2019, la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin avait constitué une provision de 6 314,40 € sur l'exercice 2019 pour couvrir le risque de non recouvrement du titre de recette émis par la Communauté de Communes pour la perception de la cotisation voirie communale programme 2016. Le titre concerné a été payé. La provision peut donc être reprise en totalité.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Avis de la Communauté de Communes concernant la demande d'autorisation unique – exploitation « Parc éolien de Beaulieu » - commune de Beaulieu

La société d'exploitation éolienne de Beaulieu a déposé à la Préfecture de l'Indre le 6 juillet 2016 un dossier de demande d'autorisation unique, complété le 19 septembre 2017, relatif au projet du parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison, situés sur le territoire de la commune de Beaulieu. Suite au jugement du 18 juin 2020 annulant l'arrêté préfectoral de rejet de cette demande d'autorisation unique et enjoignant de procéder à son réexamen, la société d'exploitation éolienne de Beaulieu a déposé une note de mise à jour du dossier le 28 septembre 2020. La demande a été jugée recevable. L'autorité environnementale a été consultée. Un avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été émis le 27 novembre 2020.

Ainsi la Communauté de Communes étant limitrophe de l'unité foncière du projet de parc éolien de Beaulieu, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le dit-projet.

Au vu de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), Monsieur le Président informe que les enjeux environnementaux les plus impactés concernent :

- le paysage (nombreux parc éoliens dans un rayon de 10 km) et le patrimoine (monuments historiques inscrits dans un rayon de 5 km),
- les nuisances sonores,
- la biodiversité.

Conclusion de l'autorité environnementale

Le projet de parc éolien, localisé sur la commune de Beaulieu, a fait l'objet d'une étude d'impact de qualité inégale qui nécessiterait en particulier d'être complétée sur les questions de biodiversité et d'impact paysager. En outre, les justifications relatives au choix du scénario d'implantation apparaissent insuffisantes pour garantir la mise en œuvre de l'implantation la moins pénalisante pour l'environnement.

Laurent LAROCHE : comité syndical de 2013, avis contre les projets éoliens sur le territoire du PNR.

Monsieur Hubert JOUOT ne prend pas part au vote.

La question posée est la suivante :

- Au vu des éléments communiqués qui est contre le projet du parc éolien de Beaulieu ?

Résultats du vote :

- Contre : 18
- Abstention : 9
- Pour : 2

Point supplémentaire – Projet résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa : demande de subvention à la DRAC

Résidence de création de la Compagnie de théâtre Tout&Versa, dans le cadre du projet « Roméo & Juliette : au-delà des murs ».

Ce projet de résidence s'inscrit dans le cadre d'un projet artistique global dont l'objectif est de mettre en scène ce grand classique populaire qu'est *Roméo & Juliette*, pour créer un spectacle d'extérieur, qui puisse se déplacer dans les territoires, et rassembler des publics dans des lieux de patrimoine.

Par la même, il s'agit de faire de cette période de création et d'expérimentation un temps de rencontre et d'échange avec les publics locaux, et de tisser des liens durables avec le territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin.

Outre les représentations prévues, les résidences inclueront des temps d'échanges et de présentation ; les artistes viendront également à la rencontre des habitants par des actions participatives, et développeront des actions auprès des publics scolaires.

Objectifs de l'action :

- débiter la mise en scène de la pièce *Roméo & Juliette* de William Shakespeare, dont la première représentation est prévue en juin 2022 à Saint-Benoît-du-Sault : ce spectacle de plein air utilise des lieux de patrimoine et de caractère du territoire comme décor
- ouvrir les répétitions du spectacle au public
- préparer une prestation autour des textes d'amour de Shakespeare, pour la Nuit Romantique 2021, prévu le 26 juin à Saint-Benoît-du-Sault
- Créer avec les habitants du territoire un projet sonore autour des textes d'amour de William Shakespeare

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 31 400 €.

Subventions demandées :

- CdC MOVA à hauteur de 10 000 €
- DRAC Centre-Val de Loire à hauteur de 15 000 €

Voté à **29 voix pour et une abstention.**

► **Questions et informations diverses**

Mathieu MOREAUX distribue à chaque conseiller communautaire un CD d'Eric LAURENT.

Marie-Laure FRISCH, il manque des cahiers communaux pour le diagnostic PLUi. J'ai fait le point avec le cabinet Cittanova sur les informations qu'ils attendent de la part des communes (les entreprises agricoles en activité et les associations sportives...). Merci d'avance de le remplir le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 23 février 2021 à 18H30 à Saint-Gilles.

Le Président, Mathieu MOREAUX

